



Assemblée générale

Distr. générale
31 mai 2011
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session
Point 113 h) de l'ordre du jour
Nominations aux sièges devenus vacants
dans les organes subsidiaires et autres nominations :
nomination de juges *ad litem* au Tribunal
du contentieux administratif des Nations Unies

Nomination de juges *ad litem* au Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à l'Assemblée générale, pour examen et décision, un rapport du Conseil de justice interne concernant la nomination de juges *ad litem* au Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies.



Rapport du Conseil de justice interne

1. Par sa résolution 63/253, l'Assemblée générale a décidé que trois juges *ad litem* seraient nommés au Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies pour une période d'un an à compter du 1^{er} juillet 2009. Par sa décision 64/553, l'Assemblée générale a décidé de proroger le mandat de trois juges *ad litem* pour une période d'un an à compter du 1^{er} juillet 2010. Par sa résolution 65/251, l'Assemblée générale a de nouveau prorogé le mandat des trois juges *ad litem* pour une nouvelle période de six mois, du 1^{er} juillet au 31 décembre 2011. Les nominations initiales et la première prorogation ont chaque fois été suivies par une décision formelle de nomination par l'Assemblée générale. Une telle décision est désormais nécessaire pour la seconde prorogation des mandats.

2. Le Conseil de justice interne a été créé par l'Assemblée générale dans sa résolution 62/228 pour « aider à garantir l'indépendance, le professionnalisme et la responsabilisation du système d'administration de la justice » (résolution 62/228 de l'Assemblée générale, par. 35). En application du paragraphe 37 b) de la même résolution, le Conseil de justice interne doit communiquer ses vues et ses recommandations à l'Assemblée générale sur des candidats appropriés pour remplir les sièges vacants au Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies et au Tribunal d'appel des Nations Unies.

3. Le Conseil de justice interne a contacté les trois juges *ad litem* qui siègent actuellement au Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies pour savoir s'ils accepteraient la prorogation de leur mandat. Le juge Jean-François Cousin (France) et le juge Nkemdilim Amelia Izuako (Nigéria) ont indiqué qu'ils étaient disposés à siéger pendant six mois de plus. Le Conseil de justice interne recommande donc qu'ils soient nommés pour le nouveau mandat de six mois approuvé par la résolution 65/251 de l'Assemblée générale.

4. La juge Marilyn Kaman (États-Unis) a fait savoir au Conseil qu'elle n'était pas en mesure d'accepter une prorogation de son mandat pour six mois supplémentaires. Elle avait accepté une mise en disponibilité de son poste permanent de magistrate jusqu'au 30 juin 2011 mais ne peut obtenir une nouvelle prolongation de six mois de son détachement. Malheureusement, étant donné les besoins institutionnels du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies, le Conseil de justice interne n'est pas en mesure de recommander deux ou trois candidats, et ne le fait donc pas. Les facteurs qui l'empêchent de recommander des candidats sont notamment la brièveté du mandat (six mois), le fait qu'il y a près de trois ans que le Conseil de justice interne a mené un processus de sélection des juges pour le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies, la longueur du délai et le coût qu'implique une procédure de sélection adéquate, et le fait qu'un nouveau juge aurait besoin de quelque temps pour se familiariser avec le fonctionnement et la jurisprudence du Tribunal, ce qui affecterait nécessairement sa productivité, étant donné la brièveté du nouveau mandat.

Signé par les membres du Conseil de justice interne et soumis au Secrétaire général le 4 mai 2011 pour transmission à l'Assemblée générale

(Signé) Kate O'Regan

(Signé) Sinha Basnayake

(Signé) Jenny Clift

(Signé) Françoise Nocquet

(Signé) Geoffrey Robertson